

LE CEREMA ET GRDF SIGNE UNE CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LA TRANSITION ÉNERGETIQUE

Le Cerema et GRDF ont signé ce jour une convention pour un programme d'actions commun autour de l'efficacité énergétique et la performance environnementale des bâtiments, la transition énergétique des territoires et la recherche d'une mobilité plus propre et durable.

Acteurs fortement engagés pour la transition énergétique, le Cerema et GRDF lancent un programme de travail conjoint et en partenariat, associant leurs instances nationales et régionales.

Ce programme définira des actions précises et diverses sur la période 2020-2022 : expérimentations conjointes, partages d'expertise, interventions communes, formations professionnelles, développements d'outils partagés... Les actions pourront être conduites, autant que de besoin, avec d'autres partenaires tels que des collectivités locales, des acteurs économiques, ou encore des maîtres d'ouvrage publics ou privés. Il prendra ainsi appui sur l'ancrage territorial des deux établissements et portera sur trois grands domaines : le bâtiment, la transition énergétique et climatique des territoires, et la mobilité.

Le programme d'actions comprend trois axes :

1. L'efficacité énergétique et la performance environnementale des bâtiments ou d'un quartier seront abordées tant en termes de construction neuve que de réhabilitation. La place du gaz pour atteindre les objectifs en matière de transition énergétique et climatique des territoires, notamment lors de l'élaboration des documents de planification énergétique territoriale ou urbaine.
2. La mobilité propre et durable, fondée sur la connaissance des besoins de déplacements et l'optimisation des réponses apportées, intégrant la nature de la ressource énergétique mobilisée (filières de production, économie circulaire...).

CONTACT PRESSE

Cerema : Anouk GAUBERT –
T 04.82.91.75.49 - M 06.12.73.54.10
anouk.gaubert@cerema.fr
GRDF : 01 71 19 18 11 – grdf-nat-presse@grdf.fr